

Objectifs

- Connaître ses obligations en tant que maître d'ouvrage et éviter d'avoir à payer deux fois.
- Éviter la nullité du marché en qualité d'entrepreneur principal.
- Se faire payer en tant que sous-traitant, limiter sa responsabilité.

Participants / prérequis

Professionnels de l'immobilier, juristes, maîtres d'ouvrage, entreprises de sous-traitance, avocats, notaires.
Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

THEMES TRAITES

Que recouvre la notion de sous-traitance ?

- Quand conclure un contrat de sous-traitance ?
- La distinction entre les contrats de sous-traitance et les contrats voisins (vente, fournitures, contrat de travail, location).
- Est-il possible de tout sous-traiter ?
- Que se passe-t-il en cas de sous-traitance en chaîne ?
- Les spécificités de la sous-traitance internationale.

L'agrément du sous-traitant

- L'auteur de la demande d'agrément.
- Que faut-il exiger avant d'agréer le sous-traitant ?
- Quelle forme prend l'agrément : acceptation expresse ou tacite.
- Les conséquences du refus d'agrément par le maître d'ouvrage.
- Les effets de l'absence d'agrément.

Les garanties à fournir pour éviter la nullité du marché

- Les garanties à remettre au sous-traitant : cautionnement ou délégation.
- La sanction pour l'entrepreneur en l'absence de garantie (nullité du marché et paiement du juste prix).
- Le rôle du maître d'ouvrage dans le contrôle des garanties.
- Le risque pour le maître d'ouvrage en cas d'absence de garantie.

La mise en œuvre de l'action directe

- Comment mettre en œuvre une action directe (formalisme à respecter) ?
- Quelle assiette (conflits entre sous-traitants ou avec des créanciers privilégiés, difficultés en cas de redressement ou liquidation judiciaire) ? Quid des effets ?
- Quels recours pour le maître d'ouvrage en cas de paiement du sous-traitant ?

La responsabilité du sous-traitant : quelles précautions ?

- Au profit de l'entrepreneur général.
- Au profit du maître de l'ouvrage.
- Les règles particulières de l'assurance construction du sous-traitant.
- La réception des travaux et la garantie de parfait achèvement.

Les règles particulières du paiement direct dans le cadre d'un marché public

- Les conditions de paiement (conditions liées au marché principal, respect du formalisme spécifique des marchés publics).
- La détermination de l'assiette du paiement direct.
- Focus sur les difficultés pratiques rencontrées (paiement de la TVA à taux réduit, régularisation d'un sous-traitant en cours de travaux, délai de paiement).

Cas pratique : analyse d'un contrat type FFB

Moyens et méthodes pédagogiques

En Présentiel :

Salle de formation, vidéo projection, un support de formation sera communiqué à l'ensemble des participants résumant les aspects théoriques, les astuces et les points clés.

Les techniques d'animation seront actives et se baseront sur des cas concrets apportés par le formateur et/ou les participants. Elles alterneront les apports de connaissances, des exemples réels (situations rencontrées par les participants ou le formateur). Les participants travailleront sur des études de cas pratiques et des mises en situation.

En Distanciel :

Les sessions en distanciel se déroulent sur le logiciel Teams. Les classes virtuelles sont supervisées par notre équipe digitale, pour accompagner les participants.

Via le potentiel des outils du logiciel, la pédagogie sera active et ludique. Les participants pourront travailler par groupe ou sous-groupe dans des salles séparées. Les documents peuvent être partagés et interactifs pour une animation vivante et stimulante.

Co-traitance et sous-traitance dans la construction : limiter les risques

En Live :

Formation se déroulant dans nos locaux en présentiel, sur un écran Multifonctions de communications (MFC). Cette modalité est proposée afin de garder les bénéfices de la formation présentielle, tout en ayant un formateur à distance. Cela offre la possibilité également d'intégrer des participants à distance dans une formation en présentiel. La borne interactive permet un affichage dynamique et une meilleure fluidité et cohérence dans les échanges. C'est un outil complet qui permet au formateur d'offrir une formation présentielle enrichie d'interactivités digitales.

Evaluations

Un questionnaire de préformation est transmis aux participants avant le démarrage de la formation. Il permet au formateur d'évaluer les besoins des participants et peut ainsi calibrer au mieux son intervention.

Des évaluations formatives jalonnent le parcours afin de mettre en évidence les points forts des apprenants et leurs axes d'amélioration. Ces évaluations permettent aux formateurs d'identifier les problématiques et d'affiner leurs approches pédagogiques.

Une évaluation de satisfaction à « chaud » évalue les différents axes « qualité » de la formation, puis une à « froid » 2 mois après la fin du parcours pour prendre en considération le retour d'expérience, l'adaptation au poste de travail, l'évolution et les besoins des participants.

Toutes nos évaluations seront transmises à travers un lien ou un QR code qui redirigera vers la plateforme « Drag'n Survey ».

Intervenant :

Avocate spécialisée en droit des affaires/droit public. Après 23 ans au développement du département droit public et droit des affaires spécifique au bâtiment/Travaux public à CMS Bureau Francis Lefebvre Formation et 4 ans au Cabinet FIDAL ; Elle intervient aussi en matière de contentieux, apportant son expertise pour la défense des droits des parties impliquées dans ces procédures. En parallèle de son activité d'avocat, elle participe à des formations et des conférences, partageant ainsi ses connaissances sur l'actualité des marchés publics, notamment les évolutions législatives et jurisprudentielles.

Grâce à sa pratique de longue date et à sa fine connaissance des rouages de la commande publique, Me Odile Ménage est une figure reconnue dans son domaine, contribuant à la diffusion de savoirs pratiques et théoriques sur cette matière complexe, elle fait partie de groupes de réflexion en lien avec différents ministères.

Modalités et délai d'accès : Pour toute inscription, contactez nos conseillers qui vous accompagneront (conseil@sesame-formation.re) / 02.62.22.02.02

Aucun délai n'est requis.

Durée : 1 jour, soit 7 heures.

Lieu et date(s) actualisé(s) : cf site web : www.sesame-formation.re

Coût HT : Nous consulter

Accessibilité :

Nos salles, ainsi que celles de nos partenaires sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos logiciels distanciels offrent également des outils qui permettent de répondre à vos besoins.

Pour toute demande, nous vous invitons à contacter notre référent Handicap.

Programme mis à jour en avril 2026